



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°2025_06

Nombre de membres
Composant le conseil : 16
En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 09
Date de convocation : 5 mars 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à vingt heures trente minutes le Conseil d'Administration de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROS, Président du Centre Communal d'Action Sociale

Sont présents : Monsieur Pascal GROS, Président
Madame Michèle DE ROO, Vice-Présidente
Mesdames, Claire BOULEY, Françoise PREVEC, Brigitte CHALMEL.
Messieurs, Bernard BRUNEAU, Jean LEVRIER, Robin MOR

Sont absents excusés avec pouvoir :

Mme Christiane BARGEULT ayant donné procuration à Mme Claire BOULEY

Sont absents sans pouvoirs :

Madame Cécile BOGLIO, Madame Jeannine BARBERON, Monsieur Pierre POTIER, Mme Ingrid JEANSON, Madame Gaëlle TOUATI.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration. Sur proposition du Président, Valérie MIRGUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Objet : attribution des subventions aux associations 2025

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code Général de Fonction Publique et notamment l'article L313-1

VU la proposition d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 annexée ci-dessous pour un montant de **2 300 € TTC**

APRES DELIBERATION,

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le



ID : 077-267702892-20250312-2025_06DE-DE

NOM	2023		2024		2025	2025	2025
	Sollicite	VOTE	Sollicite	VOTE	SOLLICITE	Proposition	VOTE
PAT -Rivage Autonomie	1 144,35 €	1 144,35 €	1 144,35 €	1 144,35 €	1 169,10 €	1 000 €	1 619,10 €
SOLIDARITE DEMETER	600 €	600 €	600 €	600 €	600,00 €	600 €	600 €
SECOURS POPULAIRE Franç.	600 €	600 €	600 €	600 €	600,00 €	400 €	0 €
LA COLOMBE DES AIDANTS			150 €	150	300,00 €	300 €	0 €
	2 344,35 €	2 344,35 €	2 494,35 €	2 494,35 €	2 669,10 €	2 300 €	2 219,10 €

APPROUVE la proposition d'attribution des subventions aux associations pour 2025 pour un montant de 2 219.10 € TTC

Décide de sursoir l'attribution de subvention concernant le Secours Populaire et la Colombe des aidants sous réserve de la communication des impacts chiffrés à Chartrettes.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférant

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Pascal GROS
Président du CCAS de Chartrettes
Par délégation en l'absence du Président
Michèle DE ROO
Vice-Présidente

Secrétaire de séance :
Valérie MIRGUET

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 8
ABSTENTION : 1
CONTRE : 0
ABSENT : 5

